eco-systèmes
le plus simple, c'est de recycler

DEEE

votre bilan environnemental

Informations à destination des habitants de

COMMUNE DE PHALSBOURG (57)

Edition Collectivités Territoriales 2013

ÉDITO

Collectivités et nature : l'amitié continue !

Grâce à votre contribution, Eco-systèmes a collecté 341 000 tonnes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) en 2013, soit un taux de retour d'environ 35%. Avec la transposition de la nouvelle Directive européenne, le taux de retour devra atteindre les 45% en 2016, puis 65% en 2019 soit un doublement de la collecte.

Les collectivités partenaires d'Eco-systèmes se sont fortement investies en 2013 dans de nombreux projets de proximité, toujours plus fédérateurs et innovants, à l'image des collectes mobiles mises en place dans Paris avec Emmaüs (cf. page 9). Les collectes en habitat vertical font désormais pleinement partie des solutions proposées régulièrement aux citoyens, et couvrent près de 11 millions d'habitants.

Eco-systèmes a également poursuivi son travail de formation sur le terrain, avec l'organisation d'un Tour de France de sensibilisation des agents de déchèteries aux bonnes pratiques de gestion des DEEE, et des réunions autour de la sécurisation du gisement.

Avec près de 2 millions de visites en 2013, la plateforme de services eco-systemes.fr connait un franc succès et oriente les consommateurs. Parmi 11 700 points de collecte, les déchèteries restent la voie préférée des Français (55%) pour recycler leurs appareils électriques en fin de vie selon les dernières études Eco-systèmes. Alors que la période de réagrément arrive fin 2014, Eco-systèmes s'engage toujours plus aux côtés des associations représentatives des collectivités afin de relever ensemble les défis techniques et juridiques qu'implique la nouvelle Directive européenne sur les DEEE.

Guillaume Duparay
Directeur de la Collecte et des Relations Institutionnelles

Avec un doublement des objectifs de collecte à horizon 2019, il est essentiel d'anticiper les actions permettant de poursuivre le développement de la filière, auprès des collectivités, des distributeurs et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. De nouveaux réseaux de collecte sont également à déployer. Dans votre rapport développement durable, vous trouverez les chiffres clés qui vous permettront d'apprécier le travail accompli par votre collectivité en 2013. Nous espérons que ces informations vous seront utiles pour communiquer sur votre engagement environnemental, et démontrer à vos habitants qu'un bon geste de recyclage, est toujours gagnant !

Former plus d'agents de déchèteries pour développer la collecte

Pour la seconde fois en 2013, Eco-systèmes a organisé un Tour de France des formations dédiées aux agents de déchèteries, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) et Rudologia. Pédagogiques et pratiques, ces sessions ont pour but de délivrer des informations concrètes sur la filière DEEE et la gestion des points de collecte.

Ce sont ainsi près de 320 personnes qui ont pu être formées en 2013 lors des 17 sessions organisées partout en France, contre 200 personnes et 10 sessions en 2012. Grâce à un support pédagogique complet et des intervenants prêts à répondre à toutes leurs questions, les participants ont apprécié ces échanges et plébiscité leur reconduction. Réglementation, consignes de tri et bonnes pratiques du point de collecte n'ont désormais plus de secrets pour eux !

Ce dispositif sera reconduit en 2014 pour 15 sessions de formation prévues de juin à octobre. Il est également complété par un guide pratique sur la gestion des DEEE envoyé à toutes les collectivités en début d'année, suite au passage des micro-ondes dans le flux PAM.

N'hésitez pas à contacter Eco-systèmes au 0825 88 68 79 (0,15€/min.) ou à serviceclient@eco-systemes.fr pour vous procurer gratuitement de nouveaux exemplaires de ce guide pratique.

Sommaire

Votre bilan 2013 4
Économiser nos ressources naturelles 6
Objectif : ne pas polluer 8
S'engager en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) 9
Glossaire et Contact 10
Fiche de synthèse 12

VOTRE BILAN 2013

COMMUNE DE PHALSBOURG (57)

Voici les résultats de votre contribution à la collecte des DEEE. Les chiffres à retenir :
- Le nombre de DEEE que vous avez collectés (exprimé en tonnes et nombre d'appareils),
- La performance de votre collectivité calculée en kilos par habitant et par an.

Votre contribution à la collecte en 2013

Votre 1ère collecte DEEE : 26/11/2008

	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	Nombre d'appareils 2013	Progression des flux 2012/2013
GEM HF	9,1	10,2	9,4	7,2	142	-23,2%
GEM F	4,6	3,9	5,1	6,0	119	18,0%
ECRANS	7,6	7,9	7,9	5,9	312	-25,2%
PAM	8,8	10,5	11,6	10,3	3 916	-11,4%
Total	30,1	32,6	34,0	29,4	4 489	-13,5%

Vous avez collecté en 2013
4 489 appareils

Vous comptez 1 déchèterie ou point d'enlèvement qui a collecté en 2013 :
DÉCHÈTERIE DE PHALSBOURG : 29,4 T -

Votre performance Eco-systèmes 2013

Le nombre d'habitants mentionné dans la Convention OCAD3E s'élève à : 5 023 habitants

La performance* de votre collectivité :
5,9 kg/ha/an

Votre collectivité fait partie du milieu :
Semi-urbain

Performance filière en (kg/ha/an*)	Collectivités Locales	Distributeurs**	ESS (Emmaüs)	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	5,3	1,8	0,2	7,3
Votre région affiche une performance de :	5,7	1,8	0,2	7,7
Au niveau national, la performance est de :	4,9	1,8	0,3	7

** Le mode de calcul retenu est : tonnage de l'année 2013/nombre habitants et ne tient pas compte d'un éventuel prorata temporis.*

** Calcul sur la base de la population Insee 2009.*
*** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.*

Performances nationales des collectivités locales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2012	Performance 2013
Rural (< 70 hab/km²)	7,7 kg/ha/an	7,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	5,9 kg/ha/an	5,7 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,4 kg/ha/an	2,3 kg/ha/an

VOTRE BILAN 2013

Protection du gisement

Rappel :

Le soutien financier à la protection du gisement favorise la mise en place de mesures contre les vols et pillages de DEEE : marquage des GEM (pochoir standardisé disponible auprès d'Eco-systèmes), adaptation des fréquences d'enlèvement, sécurisation des stocks, mise en place de systèmes de surveillances, caissons maritimes…

Toutes vos déchèteries bénéficiant des scénarii S0 et S1 sont éligibles, à condition de remplir un diagnostic et d'atteindre les nouveaux seuils applicables à compter du 1er janvier 2014 :

• un taux de présence de GemHF arrondi à 25,5% (taux issu de la modification des consignes de tri hors-froid. En 2013 : 28%),

• une collecte anuelle de 54 tonnes (en 2013 : 57T) en scénario S0 soit 13,5 tonnes par trimestre,

• une collecte annuelle de 95 tonnes (en 2013 : 96T) en scénario S1 soit 23,75 tonnes par trimestre.

Pour tout diagnostic, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante : ***http://outil-protectiongisement.ocad3e.fr***

Au titre des soutiens sécurité vous avez perçu : 0 €

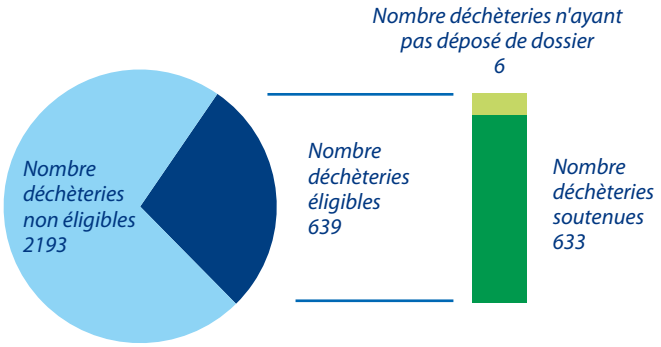

Renforcer la présence d'Eco-systèmes sur le terrain

De mai à septembre 2013, Eco-systèmes a renforcé sa présence terrain grâce à une équipe supplétive déployée aux côtés des Responsables Régionaux. Lors de cette période d'activité accrue, plus de 1 700 déchèteries ont pu être visitées. Au programme : marquage des gros appareils pour lutter contre le vol, sensibilisation des agents, évaluation des besoins en conteneurs sécurisés...

A l'issue des visites, un rapport personnalisé mesurant l'impact des actions sur la collecte et les mesures à poursuivre a été remis à chaque collectivité. Ce quasi doublement des effectifs en région, très aprécié par les collectivités, sera relancé d'avril à octobre 2014.

Des mesures concernant l'interdiction de l'achat au détail de métaux en espèces ont été mises en place par les pouvoirs publics dès le 1er août 2011 et doublées d'une obligation pour les acheteurs de déclarer au fisc les coordonnées des vendeurs de métaux et les montants des achats correspondants. Par ailleurs, en cas de vol sur vos déchèteries et/ou de pillage de DEEE, l'OCAD3E vous propose un accompagnement juridique gratuit. Contactez votre Responsable Régional pour plus d'informations.

Coûts operationnels pris en charge par Eco-systèmes

Coûts évités pour votre collectivité* : 7 319 €

** Calcul selon le coût opérationnel net moyen estimé à la tonne dans le rapport Ademe 2013 (collecte et traitement).*

Soutien financier

Votre soutien pour l'exercice 2013 s'élève à* :

1 176 €

partie fixe : 0 €	partie variable : 1 176 €

** Hors éventuel réajustement ultérieur.*

Soutien communication

Au titre des soutiens à la communication vous avez perçu : 1 000 €

Rappel :

Forfait communication événementielle

Afin de vous aider à mettre en place des actions pour informer les habitants et favoriser la collecte de proximité, un soutien financier dédié à la communication peut être versé aux collectivités qui en font la demande.

Toute collectivité peut prétendre au versement d'un forfait "communication événementielle" dont le montant se situe dans une fourchette comprise entre 500 euros et 10 000 euros selon la population (année civile).

Enfin, le soutien à la communication courante est versé pour tout support comportant une information sur les DEEE. Le montant alloué varie de 5 à 20 centimes / an / habitant suivant la date de signature de votre contrat.

ECONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

Les DEEE que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés.
Voici les résultats de leur valorisation ainsi qu'un tableau de correspondance en termes de matières obtenues.

La valorisation effectuée à partir de vos DEEE

Quantité de DEEE traités

	Poids (tonnes)
Poids de matières recyclées	24
Poids de matières valorisées énergétiquement	2
QUANTITE TOTALE VALORISEE	26
Poids de matières éliminées en installations spécialisées	3

Matières obtenues

	Poids (tonnes)	Pourcentage
Ferraille	13	43%
Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, …)	3	9%
Plastique recyclé	6	22%
Minéraux (verre, ciment, …)	1	4%
Tubes cathodiques	3	11%
Déchets	2	8%
Autres (composants dangereux, …)	1	4%

Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles.
Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.

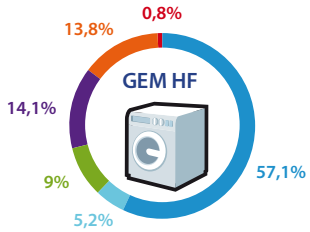

Taux de recyclage : 78 %
Taux de valorisation : 86 %

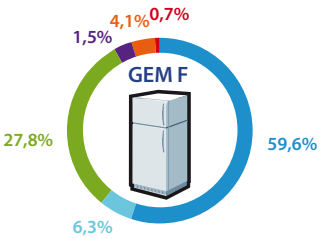

Taux de recyclage : 82 %
Taux de valorisation : 96 %

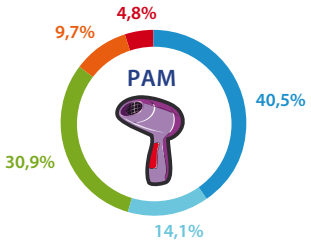

Taux de recyclage : 78 %
Taux de valorisation : 85 %

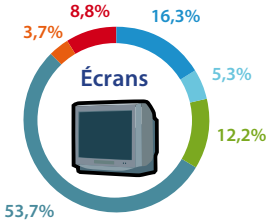

Taux de recyclage : 85 %
Taux de valorisation : 89 %

Ferraille · Métaux non ferreux (aluminium, cuivre…) · Plastique recyclé · Minéraux (verre, ciment…) · Verre tubes cathodiques · Déchets · Autres*

Taux de recyclage par appareil disponibles sur www.eco-systemes.fr

**Substances réglementées, cartes électroniques…*

Votre partenariat avec Eco-systèmes

En 2013, le traitement des écrans plats est devenu une réalité, avec la mise en place d'une nouvelle unité intégrée, et l'installation en cours d'autres sites. Des installations industrielles de pointe, dans la continuité des hautes exigences de qualité d'Eco-systèmes, pour garantir une dépollution optimale tout en améliorant les taux de recyclage et de valorisation.

Les DEEE que vous collectez ont été traités pour le :

GEMHF chez :
ESKA - AMNEVILLE (57)

GEMF chez :
ENVIE 2E NORD - COOLREC - LESQUIN (59)

Ecrans chez :
ENVIE 2E LORRAINE - POMPEY (55)

Ecrans plats chez :
ENVIE 2E NORD - LESQUIN - CDT ECRANS PLATS (59)

PAM chez :
COREPA - PAGNY SUR MEUSE (55)

ECONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

L'obtention de matières premières secondaires est essentielle pour économiser les ressources de notre planète.
Pour chaque matière, nous avons voulu illustrer ce que représente l'effort consenti par nos concitoyens.

Matières recyclées

Vous participez à l'économie de
40 barils de pétrole brut

Vous avez permis d'éviter l'émission de
18 tonnes de CO_2

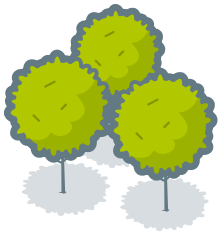

Ferraille

- Vous permettez le recyclage de :

13 tonnes de ferraille

La production de fer à partir de ferraille permet un gain d'énergie et une réduction des émissions de CO_2 importants par rapport à la production de fer à partir de minerai.

- Energie économisée : **8 027 kWh**
- Soit, la consommation énergétique annuelle de

0,4 ménages

Emissions de CO_2 évitées : **12,2 tonnes**

Métaux non ferreux

- Vous permettez le recyclage de :

3 tonnes de métaux non ferreux

La matière recyclée permet d'économiser par rapport à la production de la matière vierge :

- Energie économisée : **19 303 kWh**
- Soit, la consommation énergétique annuelle de

0,9 ménages

Emissions de CO_2 évitées : **5 tonnes**

Plastiques

- Vous permettez le recyclage de :

6 tonnes de plastique

La matière recyclée permet, par rapport à la production de la matière vierge :

Une économie de **6 457 litres de pétrole brut**

Tubes cathodiques

- Vous permettez le recyclage de :

3 tonnes de verre (verre au plomb et verre au baryum)

Emissions de CO_2 évitées : **0,5 tonnes**

Que vont-ils devenir ?

Les métaux non-ferreux

L'aluminium est utilisé dans la fabrication de pièces automobiles comme la culasse, ou encore le collecteur d'échappement. Le cuivre est affiné pour éliminer les impuretés et sert à la fabrication de nouveaux câbles par exemple.

Les plastiques recyclables

Le mélange de différents polymères et de différentes couleurs rend complexe le recyclage de plastiques. Les plastiques sont recyclés notamment en pièces cachées pour l'automobile. Les mousses isolantes issues de GEM froid servent de combustibles dans les incinérateurs spécialisés.

Les métaux ferreux

Ils sont principalement réutilisés pour faire des armatures métalliques pour la construction. Certains freins techniques et économiques comme la peinture qui les recouvre ou leur trop grande légèreté ne permettent pas aujourd'hui leur recyclage pour des appareils électriques et électroniques.

Les tubes cathodiques

Le verre des tubes cathodiques est recyclé et sert à fabriquer des matériaux abrasifs pour le décapage. Il est également introduit dans certaines céramiques ou encore dans les matériaux de construction.

Sources : IFEN, Ademe, BIR, Réseau Action Climat France.
** Ménage = consommation moyenne d'une résidence principale toutes sources d'énergie confondues.*

OBJECTIF : NE PAS POLLUER

C'est l'une des raisons d'être de cette filière : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE. Une nouvelle activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

Les substances réglementées extraites des DEEE que vous avez collectés

	Poids en kg
Condensateurs	47
Mercure	1
Gaz (CFC, hydrocarbures des réfrigérateurs)	42
Piles et batteries	87
Tubes cathodiques	3 927
Cartouches de toner	27

Extrait d'une liste de 16 substances qui font l'objet d'un reporting systématique aux pouvoirs publics.

Substances réglementées : mieux les connaitre

Gaz CFC

Etaient utilisés dans l'isolation et dans le circuit réfrigérant des réfrigérateurs et congélateurs jusqu'en 1994. Les CFC détruisent la couche d'ozone et possèdent un pouvoir de réchauffement climatique très important (jusqu'à 10 000 fois plus important que le CO_2 pour certains gaz).
Le saviez-vous ? Pour certains réfrigérateurs qui contiennent des CFC dans le système de réfrigération et dans l'isolation, leur recyclage permet de capturer jusqu'à 500g de CFC soit l'équivalent de 3 tonnes de CO_2 !

Mercure

Se retrouve dans certains composants comme les interrupteurs liquides que l'on trouve dans quelques appareils (du type congélateurs coffres, ordinateurs portables). Est aussi utilisé dans les lampes de rétro-éclairage des écrans LCD. Le mercure fait partie des métaux lourds qui entrainent des effets importants sur le système nerveux, les reins, perturbe la reproduction et le développement.

Lorsqu'elles ne peuvent être réutilisées, les substances réglementées sont éliminées dans des installations spécialisées.

Piles et batteries

Contiennent des métaux lourds (plomb, mercure) ainsi que du lithium qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou dans la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Screlec et Corepile qui se chargent de leur traitement (élimination des polluants et recyclage des métaux).

Verres au plomb ou au baryum

Composent les différents verres des tubes cathodiques des téléviseurs et moniteurs.
Le baryum est un métal dont les composés peuvent provoquer des effets sur les systèmes cardiovasculaire et nerveux. Le plomb est un métal lourd qui s'accumule dans les organismes et provoque des effets néfastes sur la reproduction et le développement des être vivants.

Les cartouches de toner

Contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Les dangers des toners de couleur sont peu documentés.
Les cartouches sont récupérées et nettoyées pour être rechargées ou éliminées par des entreprises spécialisées.

Condensateurs

Peuvent contenir des PCB (Polychlorobiphényls) qui ont été utilisés dans la fabrication de certains d'entre eux jusqu'en 1987. Les PCB sont des polluants organiques persistants (ou POP) qui sont donc très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires. Dans son étude publiée en juin 2012, Eco-systèmes préconise des méthodes spécifiques de tri et de traitement des condensateurs afin de mieux dépolluer les composants contenant du PCB. Vous pouvez la télécharger sur **www.eco-systemes.fr/presse_documentation.html**

S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau Emmaüs France réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des habitants. Le réseau Envie réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2013, près de 375 800 appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.

Les chiffres 2013 du réemploi et de la réutilisation

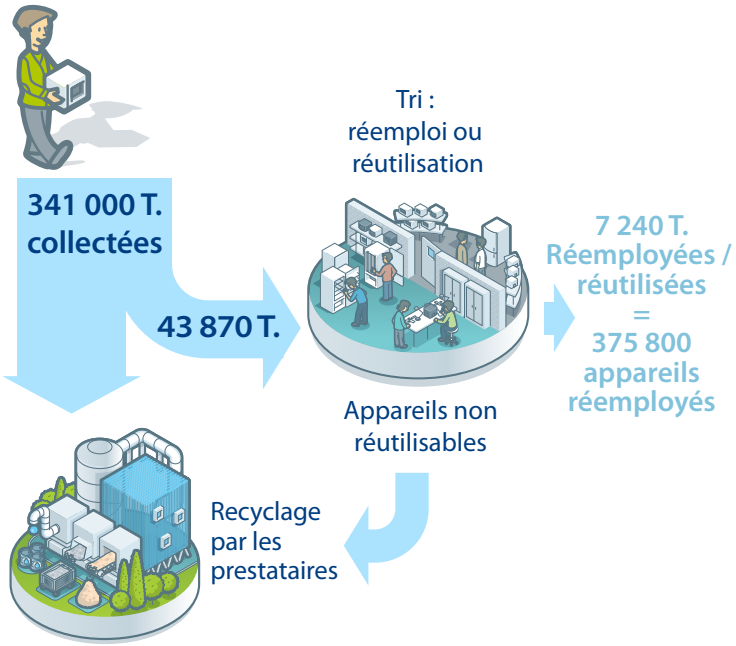

Remise à Eco-systèmes des produits non réemployables (Emmaüs)

Emmaus France a remis à la disposition de la filière en 2013 :

	en tonnes
Au niveau de votre département	182,4
Au niveau national	20 400

Le gros électroménager avec Envie

Les 31 structures Envie qui développent une activité de réutilisation réparent essentiellement de gros appareils froid ou hors-froid, et s'approvisionnent auprès des distributeurs réservés par Eco-systèmes.

Activités de réutilisation :
- 31 ateliers de réemploi
- 44 points de vente d'Electroménager Rénové Garanti

En 2013, les équipes d'Envie en collaboration avec des fabricants adhérents d'Eco-systèmes ont continué d'étendre leurs nouveaux systèmes de guides de réemploi sur supports écrans tactiles.
Un nouveau pas vers la formation et la professionnalisation des opérateurs.

La collecte de proximité des DEEE avec Emmaüs

D'octobre à décembre 2013, Eco-systèmes et Emmaüs ont pour la première fois proposé aux habitants du 11ème arrondissement de Paris de se débarrasser de leurs anciens appareils électriques et électroniques au pied de leur immeuble, tout en réalisant un geste solidaire fort, favorisant le réemploi et la réinsertion !

Réalisé en partenariat avec la Mairie du 11ème arrondissement et la Direction de la Propreté locale, ce nouveau dispositif de proximité a rassemblé près de 700 personnes lors de 6 collectes. Ce sont environ 7 tonnes de DEEE qui ont été rapportées par les habitants du quartier à Emmaüs Avenir et Emmaüs Défi.

Face aux bons résultats de cette opération solidaire, Eco-systèmes et ses partenaires souhaitent étendre les collectes de quartier à Paris en 2014. Au rythme d'un samedi sur deux, 17 collectes mobiles sont d'ores et déjà planifiées jusqu'en avril à 10 adresses différentes. Les dates, lieux et horaires de ces collectes sont annoncés sur le site www.eco-systemes.fr ! Ce dispositif a vocation à s'étendre à plus de 50 communes dès 2015.

375 800 appareils réemployés et réutilisés en 2013

Envie (réutilisation)

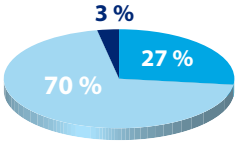

3 500 tonnes réutilisées
= 66 450 appareils

Emmaüs France (réemploi)

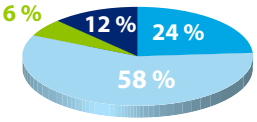

3 740 tonnes réemployées
= 309 350 appareils

Gros électroménager froid
Gros électroménager hors froid
Ecrans
Petits appareils en mélange

Pourcentage de tonnes réemployées / réutilisées

CONTACT

Développement opérationnel de la collecte

Philippe BARON
Responsable

Rita VESPIER
Nord Pas de Calais : 62-59
Picardie : 02-60-80
Ile de France Nord- Paris : 78-92-93-94-95-75
DOM : 971-972-973-974-976

Christophe DOMIN
Ile de France Sud : 77-91
Basse Normandie : 14-50-61
Haute Normandie : 27-76
Centre : 18-28-36-37-41-45
Champagne Ardennes : 08-10-51- 52

Vivien BAHUAUD
Bretagne : 22-29-35-56
Pays de la Loire : 44-49-53-72-85
Poitou Charente : 16-17-79-86

Lætitia WARZEE
Alsace : 67-68
Lorraine : 54-55-57-88
Franche-Comté : 25-39-70-90

Filomena CABAR
Midi Pyrénées : 09-12-31-32-46-65-81-82
Aquitaine : 24-33-40-47-64
Limousin : 19-23-87

Olivier MALLET
Bourgogne :21-58-71-89
Auvergne : 03-15-43-63
Rhône Alpes : 01-07-26-38-42-69-73-74

STEPHANE AUBRY
Languedoc-Roussillon : 11-30-34-66
PACA : 04-05-06-13-83-84
Corse : 2A-2B

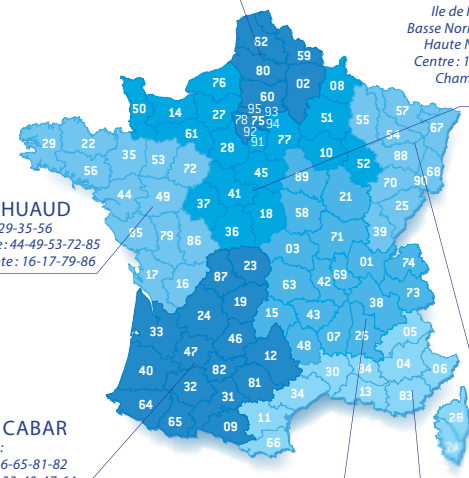

Votre contact Eco-systèmes

N'hésitez pas à utiliser les éléments de ce rapport pour communiquer sur la filière des DEEE. Si vous souhaitez obtenir des graphiques ou certains éléments en particulier dans ce document rendez-vous sur : **www.eco-systemes.fr/informer/**

Laetitia WARZEE
Responsable Régionale de Collecte Est

06 08 74 45 05
e-mail : lwarzee@eco-systemes.fr

eco-systèmes
le plus simple, c'est de recycler

12, place de la Défense
92 400 Courbevoie

N°Indigo 0 825 886 879
0,15 € TTC / MN

www.eco-systemes.fr

Glossaire

Caractérisation : Analyse statistique des fractions de sorties d'un traitement. Ces analyses permettent de connaitre le % de chaque matière première secondaire (métaux ferreux, non ferreux, plastiques, polluants…) et de calculer les taux de recyclage et de valorisation.

Collecte : 1ère étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, à les trier en 4 flux et à les mettre à disposition d'Eco-systèmes et ses prestataires sur les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs…). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités, économie sociale).

Dépollution : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances, agents pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

Filière DEEE : Ensemble des intervenants professionnels ayant pour activités l'organisation ou la mise en œuvre de la collecte, du traitement, du recyclage ou de la valorisation des DEEE, ainsi que l'information de l'ensemble des acteurs impliqués par les activités de la filière.

Flux : Désigne l'une des 4 catégories constituant les DEEE ménagers :
GEM F : gros électroménager du secteur Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur …)
GEM HF : gros électroménager hors secteur Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière…)
Écrans : téléviseurs ou moniteurs
PAM : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents).

Gisement : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

Logistique : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

Matière première secondaire : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 4 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

Recyclage : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent.

Substances réglementées : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérogène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique.

Traitement : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC, …).

Valorisation : « Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets. » (source ADEME).

Valorisation énergétique : Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets. Par exemple, les mousses isolantes des réfrigérateurs sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries.

Réalisation Eco-systèmes février 2014 – équipe projet RDD : Donatien Drilhon - Audrey David - Arthur Lefait - Alice Bizouard - Brigitte Sins
Crédit photos : Nurun, CMJ, François Daburon.

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : quelques chiffres clés

COMMUNE DE PHALSBOURG (57)

29,4 tonnes de DEEE collectées en 2013

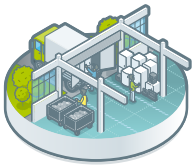

29,4 tonnes de DEEE collectées en 2013

Soit une évolution de -13,5% par rapport à la collecte 2012

soit 4 489 appareils électroniques

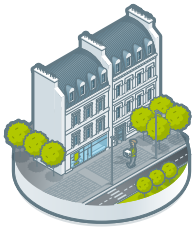

Votre performance est de 5,9 kg/ha/an

Milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km²)	7,7 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	5,9 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,4 kg/ha/an

Strates de population	% CL*	Performance 2013
0 -12 000	40 %	8,1 kg/ha/an
12 000 -15 000	7 %	7,3 kg/ha/an
15 000 - 30 000	21 %	6,6 kg/ha/an
30 000 - 50 000	10 %	6,2 kg/ha/an
50 000 - 100 000	10 %	5,7 kg/ha/an
100 000 - 400 000	10 %	4,8 kg/ha/an
400 000 - 500 000	1 %	3,6 kg/ha/an
+500 000	1 %	3,1 kg/ha/an

** Sous contrat avec Eco-systèmes*

24 tonnes de matières recyclées
2 tonnes de matières valorisées énergiquement
Soit 26 tonnes valorisées

18 tonnes de CO_2 évitées

40 barils de pétrole économisés

eco-systèmes
le plus simple, c'est de recycler